L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels de Surveillance

Le SNP- FO Personnels de Surveillance apporte tout son soutien aux familles des victimes du lâche attentat de Nice... UNIS !!!

Trimestriel N°216
Juin 2016

Leurs belles promesses...

...Restons Rebelles !!!

FO 1er Syndicat de la Fonction Publique de l'Etat

www.fopenitentiaire.fr

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2014_CV_DGAFP

SOMMAIRE

Édito
• Page 3

Séminaire
• Page 4

Brèves Juridiques
• Page 5

E.N.A.P
• Page 6

Outre - Mer
• Page 7

Clairvaux
• Pages 8, 9, 10

inFO - Presse
• Pages 11, 12, 13, 14

Retrouvez l'intégralité de L'Espoir Pénitentiaire Sur notre site internet
www.fopenitentiaire.fr
servir sans subir
ISSN.024568373
2ème trimestre 2016
N° Commission Paritaire : 1219-S-06324
Dépôt légal N°55058
Imprimerie COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard
61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros
Rédaction Administration S.N.P.F.O
BP 30 – 91130 Ris-Orangis
Tél : 01.69.43.00.44
Fax : 01.69.43.63.62
secretariat@fopenitentiaire.fr
Directeur de Publication : Emmanuel GAUTHRIN
Rédacteur en chef : Philippe CAMPAGNE
Composition et Réalisation : Olivier HAZARD

Édito

Cher(e)s Collègues,

Bis repétita !

A l'instant où j'écris cet édito, notre pays est à nouveau victime d'un attentat des plus odieux à Nice.

En préambule, je tiens à apporter tout mon soutien et témoigner toute ma compassion aux victimes, à leurs familles et amis.

La chienlit a encore frappé avec une véritable barbarie, la plus cruelle.

Que font nos politiques ?... Aujourd'hui nous nous posons tous cette question.

Depuis plusieurs années ; maintenant le **SNP-FO Personnels de Surveillance** dénonce le laxisme ambiant qui règne au sein de l'Administration Pénitentiaire et du Ministère de la Justice.

Les politiques sont frileux et complètement désengagés de leur mandat face à la voyoucratie. Regardons autour de nous, au quotidien, agressions sur Personnels Pénitentiaires en forte hausse, prises d'otages que l'on ne compte plus au prétexte d'obtenir un parloir ou un transfert.

Bien évidemment, le détenu obtient gain de cause car les « frileux », qui nous dirigent, baissent leurs pantalons !

Aujourd'hui, rien ne change, tout se répète, tout se succède… Aucune politique, aucun technocrate n'a le courage d'affronter la réalité du terrain, dont souffre véritablement le personnel pénitentiaire.

Ras le bol d'être dirigé par des carriéristes qui se foutent que le sang coule tant qu'ils se remplissent les poches sur le dos des personnels. Pour exemple, surpopulation pénale en France (moins 11000 places) et on continue de fermer des établissements pénitentiaires comme la Maison Centrale de Clairvaux. Incompréhensible… Fermer cet établissement emblématique avec une véritable culture où des personnels ont donné de leur vie.

Au sein de la Maison Mère, Administration Pénitentiaire, trahie et infiltrée par certains directeurs farfelus à la philosophie « Anti-prison », « Anti-surveillant » se réjouissent de cela.

Aujourd'hui, les pénitentiaires payent le prix fort et la société également de l'ingérence de nos dirigeants. La crapule, les voyous ont un bel avenir en France !

Ras le bol, de tous ces usurpateurs qui se fichent de la souffrance des personnels pénitentiaires et au travers de leurs décisions font aussi souffrir tout un pays.

Vous ne m'empêcherez pas d'écrire et de penser, que ceux qui dirigent notre Administration aujourd'hui, font le jeu des voyous.

Sanctions !

Aujourd'hui encore, si vous n'êtes pas d'accord et que vous vous battez pour défendre vos conditions de travail et vos familles, certains lâches se lâchent en sanctionnant sans aucune hésitation pour ne pas perdre la face.

Vous l'aurez compris, le **SNP-FO Personnels de Surveillance** a envie d'avancer dans le bon sens et ne laissera pas nos dirigeants sacrifier les personnels pénitentiaires plus longtemps.

- **SNP-FO Personnels de Surveillance** réclame une véritable reconnaissance des personnels de surveillance au point de vue statutaire et indemnitaire.
- **SNP-FO Personnels de Surveillance** exige que les agents soient armés pour toutes les missions extérieures sans distinction.
- **SNP-FO Personnels de Surveillance** exige le retour de l'autorité des personnels en détention.
- **SNP-FO Personnels de Surveillance** exige la classification des établissements pénitentiaires et le retour des QHS.

Je terminerai cet édito en espérant que notre appel soit entendu et que les personnels pénitentiaires soient enfin reconnus à la hauteur de leurs investissements quotidien.

Le Secrétaire Général
Emmanuel GAUTHRIN

Le Ministère semble nous entendre et nous propose le Séminaire de juillet 2016

Depuis des années les personnels pénitentiaires se plaignent, à raison, de leur image et des conditions de travail difficiles !!!

Ont-ils été entendus ? Les choses évoluent-elles ? Se sentent-ils plus respectés et en sécurité ?

La réponse est, malheureusement, connue de tous !!!

UN CONSTAT DES PLUS ALARMANT

Le **SNP-FO Personnels de Surveillance** ne se résigne pas et se doit de rester vigilant. Notre organisation ne cesse, depuis le dernier congrès en 2013, d'alerter, d'écrire en ce sens mais sans trouver d'échos. Le SNPFO a donc parfois décidé de provoquer mais toujours dans le but de l'exigence et de réformer notre administration avec la tenue de réels « Etats Généraux » pour qu'ainsi les personnels puissent enfin voir évoluer leurs conditions de travail !

Les responsables politiques, Ministres et Directeurs de notre administration se succèdent tout en laissant ce personnel agonisant, perdurant et luttant face à une crise sans précédent…

- Effectif en berne face à une population pénale de plus en plus nombreuse.
- Autorité mise à mal face à une législation illogique et dangereuse.
- Des modes dégradés usant nos personnels.
- Indemnitaire gelé.
- Etc. etc. etc. malheureusement la liste est bien trop longue !

Le **SNP-FO** est rebelle, provoque, lutte contre tous ces responsables trop souvent attentistes, mais bouscule également les autres partenaires.

Le **SNP-FO** a su relancer des liaisons entre les différentes organisations syndicales (Ufap, CGT, CFDT, CFTC, SPS…) … Cela dans un contexte difficile. Même lors des élections, Force Ouvrière a su dynamiser les représentants qui se regardaient en chien de faïence. Mieux, Le **SNP-FO** a su par moment minimiser les guerres que se livraient certains d'entre eux !!!

Par deux fois notre famille a su mettre en place des ententes, unités, accords entre ces diverses organisations et cela pour aider au mieux les intérêts des Personnels !!!

Le **SNP-FO** réclamant toujours haut et fort d'ouvrir les débats et ne refusant jamais aucun dialogue…
Discutant avec TOUS et POUR le personnel, nous avons été reçus partout, chancellerie, Matignon, l'Elysée, l'ambassade des Etats-Unis, nous n'avons jamais rompu ce dialogue.

Le **SNP-FO** n'a jamais baissé les bras et les « armes » pour obliger à ce que l'on écoute les personnels…
Manifestations devant les préfectures, le grand Tour de France du mécontentement…

Le **SNP-FO** a même pris ses responsabilités face aux attaques terroristes que notre pays a subi et signé un Relevé de Conclusions apportant des améliorations pour les personnels. Tout en respectant « l'Etat d'Urgence ».
Pour autant Le **SNP-FO** n'oublie pas la forte demande des personnels, celle d'avancer encore plus et sur l'ensemble des thématiques de crises dont souffre notre profession.

Si demain Le **SNP-FO** s'aperçoit que le séminaire proposé, pour ne pas l'appeler « Etats Généraux » est une coquille vide, soyez sûr cher(e)s collègues que nous sommes…

Libre et indépendant… Toujours REBELLE !!!

BREVES JURIDIQUES

NOUVELLES PROCEDURES DE TRANSMISSION DES ARRETS DE MALADIES CONTRE-VISITE MEDICALE

LES REGLES :

Depuis le 6 octobre 2014, l'article 25 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réformes, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, a été modifié par le décret du 3 octobre 2014.

Cette modification organise une procédure de réduction de moitié de la rémunération de l'agent en cas de 2nde transmission tardive d'un arrêt de travail dans un délai de 24 mois.

En effet, le **délai impératif** de transmission de l'arrêt de travail est de **48 heures**, même si l'information a été transmise au service concerné par les moyens de communication (téléphone, mail, …), sauf en cas d'hospitalisation (sur justificatifs).

Donc, le fonctionnaire qui ne transmet pas son avis d'interruption de travail dans les 48 heures deux fois de suite dans une période de 24 mois courant à compter du 1er envoi tardif, s'expose, **seulement la 2nde fois**, et après que l'administration l'ai impérativement informé par lettre recommandée avec accusé de réception à la réduction de rémunération qui pourra être pratiquée à son encontre en cas de nouvel envoi tardif, à une réduction de moitié de sa rémunération pour la période comprise entre la date de l'établissement de l'avis d'interruption de travail et la date de l'envoi de celui-ci (cachet de la poste faisant foi).

Cependant, la modification de l'article 25 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 n'a pas modifié les dispositions relatives à la contre-visite médicale à laquelle l'administration peut faire procéder dès réception du premier avis d'interruption de travail par un médecin agréé et à laquelle l'agent doit se soumettre.

La contre visite doit désormais se faire par principe au cabinet du médecin sur convocation adressée à l'agent avec preuve de réception. Elle peut toutefois s'organiser au domicile en cas d'impossibilité alléguée par l'agent de se déplacer au cabinet ou en cas d'arrêt de courte durée. La preuve de la réception par l'agent de la convocation ou de l'information de la date de la visite à domicile est un élément nécessaire à la régularité de la récidive éventuelle de retenue sur traitement.

Selon la jurisprudence administrative les contrôles inopinés au domicile de l'agent ne peuvent donner lieu à une retenue de traitement si l'agent est absent de son domicile durant les heures de sorties autorisées et en l'absence d'une réception avérée de sa convocation à une contre-visite.

La contre visite a nécessairement lieu après que l'arrêt de travail a été transmis au service dans le délai de 48H.

Procédure régulière de réduction de rémunération après transmission tardive de l'arrêt de travail.
1. Transmission du 1er arrêt de travail après 48 heures ;
2. Information à l'agent par lettre recommandée avec accusé de réception, du retard constaté et de la réduction de rémunération à laquelle l'agent s'expose en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois ;
3. Nouvel envoi tarif (après 48H) d'un second arrêt de travail dans la période des 24 mois ;
4. L'administration opère une réduction de moitié du montant de la rémunération afférente à la période écoulée entre la date de l'établissement du 2nd arrêt et la date de sa transmission à l'administration.

Procédure régulière de retenue sur traitement suite à une contre visite.
1. Envoi de l'avis d'interruption de travail ;
2. Le supérieur hiérarchique demande un contrôle médical auprès de la DISP après réception de l'arrêt ;
3. La DISP adresse une demande de contre visite médicale à MEDICA EUROPE à l'adresse indiquée sur l'arrêt de travail ;
4. MEDICA EUROPE convoque l'agent par lettre recommandée avec accusé de réception, transporteur ou télégramme au cabinet du médecin agrée ou l'informe de la date et de l'heure de la visite de contrôle à domicile ;
5. MEDICA EUROPE réceptionne et envoie les conclusions du médecin agrée à la DISP ;
6. L'agent n'est pas apte : l'arrêt continu et peut faire l'objet d'une prolongation. L'agent est absent au RDV ou a refusé la visite au domicile, alors qu'il a été régulièrement convoqué : décision de la DISP de retenue de traitement par lettre recommandée avec accusé de réception L'agent est apte : mise en demeure de la DISP de la reprise du travail à une date fixée par lettre recommandée avec accusé de réception et information des risques encourus si l'agent n'obtempère pas (retenue sur traitement et/ou engagement d'une procédure disciplinaire et/ou procédure d'abandon de poste).

ENAP

En cette fin d'avril 2016, une délégation Force Ouvrière composée de responsables nationaux, régionaux et locaux est venue conseiller et diriger les collègues de la 189ème promotion d'élèves Surveillants

Le bel esprit de camaraderie et de soutien qui anime ces rencontres doit se poursuivre pour répondre aux attentes de nos futurs collègues…

Bravo à cette équipe !

LES CONGÉS BONIFIÉS

C'est plus de 250 Personnels de Surveillance, essentiellement affectés en région Parisienne qui se sont réunis le jeudi 26 mai 2016 devant le Centre Pénitentiaire de Fresnes, afin de défendre les droits aux congés bonifiés.

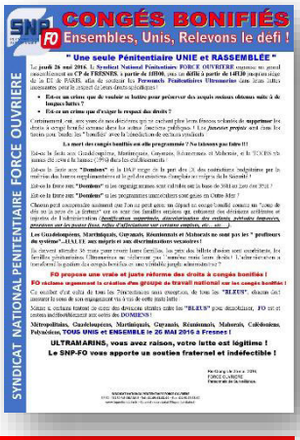
CONGÉS BONIFIÉS
Ensembles, Unis, Relevons le défi !
" Une seule Pénitentiaire UNIE et RASSEMBLÉE "
SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE

Le respect des DROITS !!!

C'est face à la détermination du cortège venu clamer sous les fenêtres de la direction interrégionale de Paris son **« RAS-LE-BOL ! »** qu'une délégation du **Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance** fut reçue à la DI, afin de remettre sa proposition d'une vraie et juste réforme des droits à congés bonifiés, ainsi que la mise en place urgente d'un groupe de travail national sur ce sujet !

Parce que ce n'est pas aux Domiens de compenser les restrictions budgétaires exigées par la DAP, le SNP-FO dit « HALTE ! Aux mépris et aux discriminations vexatoires ! » et se battra pour préserver les acquis sociaux obtenus suite à de longues luttes !

Le Parisien

A Fresnes, les surveillants de prison Domiens défendent les congés bonifiés

Anne-Laure Abraham | 26 Mai 2016, 16h56 | MAJ : 26 Mai 2016, 16h56

Fresnes, ce jeudi. Didier Kandassamy, président de la commission Outre-Mer chez FO pénitentiaire et Patrick Louvounou, délégué national Outre-Mer FO pénitentiaire demandent le respect des congés bonifiés. (LP/A.-L. A.)

Ils sont venus de Réau, Osny, Meaux, Villepinte, Nanterre, Fleury-Mérogis, Paris (la Santé), Porcheville, Poissy et même quelques-uns d'Orléans (Loiret). 250 surveillants de prison, selon les organisateurs, essentiellement de la région parisienne, se sont retrouvés à Fresnes ce jeudi devant la prison puis devant la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris à l'appel du syndicat FO pour demander le respect des congés bonifiés.

Ces derniers, réglementés par un décret de 1978, permettent aux personnels originaires des DOM-TOM ou qui exercent aux DOM-TOM de prendre 65 jours (environ deux mois) de vacances tous les trois ans afin de rentrer chez eux et ainsi maintenir les liens familiaux.

FO estime qu'environ 2 500 à 3 000 surveillants seraient concernés au niveau national, parmi lesquels environ 500 à Fleury-Mérogis et 400 à Fresnes. Or, 30 à 40 % des demandes seraient rejetées ou reportées selon le syndicat : « L'administration demande énormément de documents administratifs. C'est une stratégie pour décourager les collègues », lâche Patrick Louvounou, délégué national Outre-Mer FO pénitentiaire.

Emmanuel* a ainsi dû fournir des attestations d'école maternelle et primaire pour justifier sa requête. « J'ai demandé deux fois et à chaque fois j'ai eu un refus. La dernière fois que je suis rentré, c'était en 2007 pour un décès. Je suis resté une semaine… », déplore ce surveillant de Fresnes originaire de Guyane. Une délégation a été reçue. Elle demande notamment la création d'un groupe de travail au niveau national. La direction pénitentiaire n'a pas pu être jointe.

**Le prénom a été modifié.*

Calédoniens, Guadeloupéens, Guyanais, Mahorais, Martiniquais, Métropolitains, Polynésiens, Réunionnais, unis et rassemblés exigeons notre dû.

Le combat continu !!!

Et, il est légitime.

Le SNP-FO

Toujours à vos Côtés !

LE COMBAT CONTINU

E...

CLAIRVAUX
UN JOUR
CLAIRVAUX
TOUJOURS
FO
NTIAIRE DIJON
SNP
FRANÇAISE
LITÉ
FRATERNITÉ

TROPS DE PLACES DE PRISON EN FRANCE ???

INFO BFM-TV - **Dans une lettre datée du 20 juin, que BFMTV s'est procurée, la directrice de la prison de Fleury-Mérogis tire la sonnette d'alarme pour dénoncer la surpopulation dans son établissement. Une situation décrite comme intenable.**

La Maison Centrale de CLAIRVAUX est-elle :

Dix-sept téléphones portables saisis à la prison de Perpignan

Par Elisabeth Badinier, France Bleu Roussillon
jeudi 9 juin 2016 à 19:15

Les surveillants de la prison de Perpignan ont récupéré six colis lancés par dessus le mur d'enceinte de la prison ce jeudi. Ils contenaient 17 téléphones portables.

Dix-sept téléphones portables ont été saisis à la prison de Perpignan. Les surveillants les ont trouvés dans **des colis jetés par dessus les murs** d'enceinte dans le terrain de sport ou la cour de promenades des mineurs.

Des filets de protection ont pourtant été installés autour de la maison d'arrêt mais ils ne font pas le tour complet de la prison. Et ceux qui connaissent bien les lieux savent précisément où et comment lancer ces colis pour qu'ils arrivent dans les mains des détenus. Au total, six colis ont été récupérés.

Force Ouvrière s'interroge sur **le manque de sécurité à la prison** de Perpignan : *"Il est inacceptable que notre établissement soit une telle passoire, aujourd'hui des projections, demain des intrusions d'objets et de substances illicites par le parloir... "* s'indigne le secrétaire local FO pénitentiaire.

Prison de Réau : un surveillant a été retenu en otage par trois détenus

17h45, le 30 avril 2016, modifié à 20h07, le 30 avril 2016

Le Raid, l'unité d'intervention d'élite de la police, avait été appelé sur place pour négocier.

@ THOMAS SAMSON / AFP

Un surveillant a été retenu en otage samedi après-midi par trois détenus, dans le quartier des longues peines du centre pénitentiaire de Réau, en Seine-et-Marne, a-t-on appris de sources concordantes. La prise d'otage a démarré vers 16h15 et la négociation s'est terminée vers 19h30. Le surveillant va bien, même s'il est en état de choc.

L'un d'eux voulait changer d'établissement. Le Raid, l'unité d'intervention d'élite de la police, avait été appelé sur place et a pris part aux négociations. Un des preneurs d'otage était muni d'au moins une arme blanche, "type poinçon", ont précisé certaines sources. Selon les informations d'Europe 1, il s'agissait de détenus "extrêmement dangereux", du quartier de la maison centrale. L'un des preneurs d'otage réclamait de changer d'établissement, a précisé une source proche du dossier.

"Le surveillant est seul sur sa coursive". Philippe Campagne, secrétaire national chargé de la communication du Syndicat national pénitentiaire FO, a déclaré sur iTELE que cette prise d'otage ne l'étonnait pas, faisant état de tensions récurrentes liées aux effectifs insuffisants dans les établissements pénitentiaires français. "Le surveillant est seul sur sa coursive. Le surveillant pendant une faction de six à huit heures a en gestion à peu près 100 à 120 détenus. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de frustrations d'un côté comme de l'autre et que nous arrivions à des accidents aussi malheureux qu'aujourd'hui ?", a-t-il dit.

Un précédent en 2013. Une précédente prise d'otage avait eu lieu en avril 2013 dans cet établissement moderne, ouvert fin 2011. Un surveillant du centre pénitentiaire avait été retenu durant plusieurs heures par un détenu qui purgeait 25 ans de réclusion pour meurtre et réclamait de changer d'établissement. Après sa reddition aux forces de l'ordre, il avait été condamné à trois ans de prison le surlendemain. Le centre pénitentiaire de Réau est doté de 826 places et d'un centre national d'évaluation des détenus

Par **Rédaction Europe1.fr** avec AFP et Sandrine Prioul

FO Fleury-Mérogis: Salah Abdeslam "va faire l'objet d'un suivi particulier"

Le représentant du syndicat Force Ouvrière de Fleury-Mérogis Marcel Duredon a assuré ce mercredi sur BFMTV que la détention de Salah Abdeslam est pour les gardiens "une mission comme une autre". "On va gérer cette personne détenue comme n'importe quelle personne détenue", a-t-il affirmé. Selon lui, Salah Abdeslam "arrive avec tout un tas d'éléments médiatiques autour de lui, […] il y a une forme de pression qui va être exercée sur notre mission". "Il va faire l'objet d'un suivi particulier", a-t-il ajouté, reconnaissant que le terroriste présumé des attentats de Paris du 13 novembre dernier sera placé "à l'isolement", "dans un quartier où le régime de détention est normal".

Prison de Saint-Martin-de-Ré : à quoi sert l'argent du plan a…
Francetv info - 20 juin 2016
Les attentats de janvier 2015 ont été le déclic : la **prison** est mise sur le … explique Emmanuel Giraud, délégué syndical **FO** : "Si un prisonnier …

Faits divers
Nancy : Une surveillante de prison agressée sur le marché du Haut-du-Lièvre

21/06/2016 à 05:00, actualisé à 00:10 Vu 738 fois

Nancy. Une surveillante du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville se promenait tranquillement, dimanche en fin de matinée, sur le marché du Haut-du-Lièvre, à Nancy. En repos, la fonctionnaire était bien évidemment en civil, mais elle a tout de même été reconnue par un ex-détenu du centre pénitentiaire. Ce dernier l'a vigoureusement prise à partie verbalement en la menaçant. Des tiers sont intervenus pour faire cesser l'agression. La surveillante n'a pas été blessée, mais elle reste psychologiquement atteinte par cette altercation. « Nous sommes de plus en plus exposés en dehors des enceintes pénitentiaires », déplore l'antenne locale FO pénitentiaire. La victime a déposé plainte à l'Hôtel de police de Nancy.

« Voici encore un bien triste exemple de l'insécurité dans laquelle nous vivons et exerçons notre métier », poursuit le syndicat qui exige que « tout soit mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des personnels pénitentiaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements ».

Force ouvrière
extraction
prej
personnels
pénitentiaire
Sécurité
Collègues
nantes
Snp-FO
Perpignan
agression

Le Télégramme

Nantes. Un véhicule pénitentiaire attaqué au pavé

Publié le 15 juin 2016 à 08h20

(Photo d'illustration Le Télégramme)

A Nantes, ce mardi soir, trois membres du personnel pénitentiaire ont été agressés. Leur véhicule a été attaqué à l'aide d'un pavé.

Dans un contexte tendu, après **l'assassinat d'un couple de policiers** de Magnanville (Yvelines), trois membres du personnel pénitentiaire nantais ont été pris pour cible ce mardi, vers 20h20. "Après une journée de travail qui avait débuté 14 heures plus tôt et qui n'était pas encore terminée, nos collègues PREJ (*) ont été victimes d'une agression, d'un geste lâche", indique le syndicat FO Pénitentiaire dans un communiqué.

"Très grande anticipation et sang-froid"

Que s'est-il passé ? Alors qu'ils se rendaient au tribunal pour aller chercher un détenu, un homme, jeune a priori, a lancé un pavé sur leur véhicule. "Faisant preuve d'une très grande anticipation et de sang-froid, le conducteur a pu accélérer pour limiter les dégâts, évitant ainsi que le pavé ne brise la vitre du véhicule et ne cause certainement des dommages corporels importants pour eux, mais aussi pour les autres usagers de la route", est-il précisé dans le communiqué.

Seuls le toit et la galerie du véhicule ont subi des dégradations, "néanmoins importantes".

"Un acte isolé, une agression gratuite ?"

"L'actualité grave et l'appel diffusé sur un réseau social en direct de la tragédie (sur Facebook, ndlr) à s'en prendre aux surveillants pénitentiaires nous laissent perplexe. Est-ce un acte isolé, une agression gratuite ou bien s'agit-il d'un jeune aspirant qui souhaite s'attaquer à des représentants des forces de sécurité publique ?", s'interroge le syndicat.

"Inquiétude" des agents

Contacté par Le Télégramme, Emmanuel Baudin, secrétaire interrégional de FO Pénitentiaire, a fait part de "l'inquiétude" de ses collègues. Selon lui, dans le grand Ouest, c'est une première : "Chez FO, j'occupe ces fonctions depuis 2013 : je n'ai jamais vu ça".

** Pôle de rattachement des extractions judiciaires.*

© Le Télégrammehttp://www.letelegramme.fr/loire-atlantique/nantes/nantes-un-vehicule-penitentiaire-attaque-au-pave-15-06-2016-11109391.php#Lp4x1joP7TCS9Ds.99

Force ouvrière
Otage
Raid
Nancy-Maxéville
Surveillante
Sécurité
Détenu
Réau
Snp-FO
Fleury-Mérogis
Terroriste

GRAND ANGLE - Les téléphones portables pullulent en prison

26/05/2016 à 00h09

La semaine dernière, des détenus de la maison d'arrêt du Pontet, près d'Avignon, faisaient encore visiter leur prison en direct sur l'application Periscope grâce à leur téléphone. Les portables sont interdits mais ils pullulent dans le milieu carcéral français. Comment ces appareils entrent-ils dans les cellules ? Pourquoi n'arrive-t-on pas à endiguer ce phénomène ?

Ce n'est pas une première. Pendant plus de trente minutes, des détenus de la prison du Pontet, dans le Vaucluse, ont diffusé en direct via l'application Périscope, une visite guidée de leur maison d'arrêt la semaine dernière.

En février dernier, un détenu de la **prison de Béziers**, dans l'Hérault, avait lui aussi retransmis en direct sa vie depuis sa cellule.

Pourtant [illegible]

T[illegible]

Un portable, pour quoi faire ?

Des téléphones fixes sont à la disposition des détenus dans les couloirs. Leurs conversations peuvent y être écoutées ou enregistrées.

D'après Emmanuel Gauthrin, secrétaire général FO pénitentiaire, les détenus peuvent continuer à gérer leurs réseaux de drogue ou de prostitution depuis l'intérieur de la prison. Mais les surveillants pénitentiaires sont les premières victimes potentielles de ces appareils. Leur emploi du temps peut être communiqué à des tiers à l'extérieur de la prison. "C'est une arme un téléphone portable !" confie Emmanuel Gauthrin.

[illegible]

em[illegible]ier du trava[illegible]

Brouiller l[illegible]

Afin d'endigue[illegible]on devraient être équipées de **brouilleurs d'ondes de haute technologie** afin d'empêcher l'é[illegible] d'ici la fin de l'année.

De son côté, [illegible]toire international des prisons préconise d'**autoriser les téléphones** portables dans les établissement[illegible]sent fermement.

Autre initi[illegible]edy, dans la Meuse, servira de test en équipant chaque cellule d'un téléphone filaire.

Par Y[illegible]in, Julie Papet et Antoine Caupert

Loiret : inondée, la prison de Saran en cours d'évacuation

Mis à jour le 31/05/2016 à 16h41

Les deux bâtiments de la maison d'arrêt de Saran, dans le Loiret, vont être totalement évacués en raison des fortes pluies qui touchent le département. L'une des deux structures, dont les sous-sols sont inondés, n'a plus de chauffage ni d'électricité.

La prison de Saran, près d'Orléans, est en cours d'évacuation ce mardi en raison des inondations qui touchent la région. Lundi soir, une centaine de détenus ont été transférés en raison de l'eau qui montait dans leur cellule. Les cellules du rez-de-chaussée sont envahies par 1,50 m à 1,80 m d'eau. Une situation qui va avoir du mal à s'arranger alors que **le Loiret a été placé en vigilance rouge** pour des risques de crue.

Mardi matin, un second bâtiment était également concerné, de cette prison composée de quatre constructions. Parmi la centaine de détenus évacués, une vingtaine de détenus ont été transférés lundi dans un autre établissement, les autres ont été regroupés dans un autre bâtiment du centre pénitentiaire de Saran. "Des cellules ont dû être triplées pour la nuit", précise Pascal Sabourault, représentant FO pénitentiaire.

> "Nous demandons l'évacuation totale de l'établissement à la fois pour la population carcérale mais aussi pour les collègues qui travaillent les pieds dans l'eau", indique le syndicaliste, joint par BFMTV.com.

Ouverte il y a deux ans, la prison accueille 700 prisonniers, à la fois en attente de jugement ou condamnés définitivement. Selon le personnel pénitentiaire, les accès à l'établissement sont actuellement perturbés en raison de la pluie, entraînant des problèmes de rotation entre surveillants. Les cuisines commenceraient à être atteint par les inondations. Faisant craindre une montée de tensions au sein de la prison.

Par Justine Chevalier. avec D.R.

Prison de Gradignan (33) : un surveillant agressé, une cellule ...
Sud Ouest - 1 avr. 2016
Le syndicat SNP-**FO** s'émeut après l'agression d'un surveillant par deux ... pénitentiaire de Bordeaux-**Gradignan** vient d'être le théâtre de deux ...
Bordeaux: Incendie d'une cellule et agression dans la **prison** des ...
20minutes.fr - 2 avr. 2016

Restez Connectés !

Accueil | Adhérer | Contact | Connexion | Actualité / Régions | Actualité / Vidéos | Grilles Indiciaires | L'Espoir Pénitentiaire | Archive « Notifs Infos »

- Le SNP-FO
- Action sociale
- CAP
- Communication
- Formation
- Juridique
- Officiers
- Syndicalisation
- Mission outremer
- Nouvelles missions

Téléchargez votre Application !

App Android sur Google play

Disponible sur App Store

Toujours à vos Côtés !

TENNAUPARIS

NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE, COMME SARAH, INFIRMIÈRE.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES
NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1ER ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

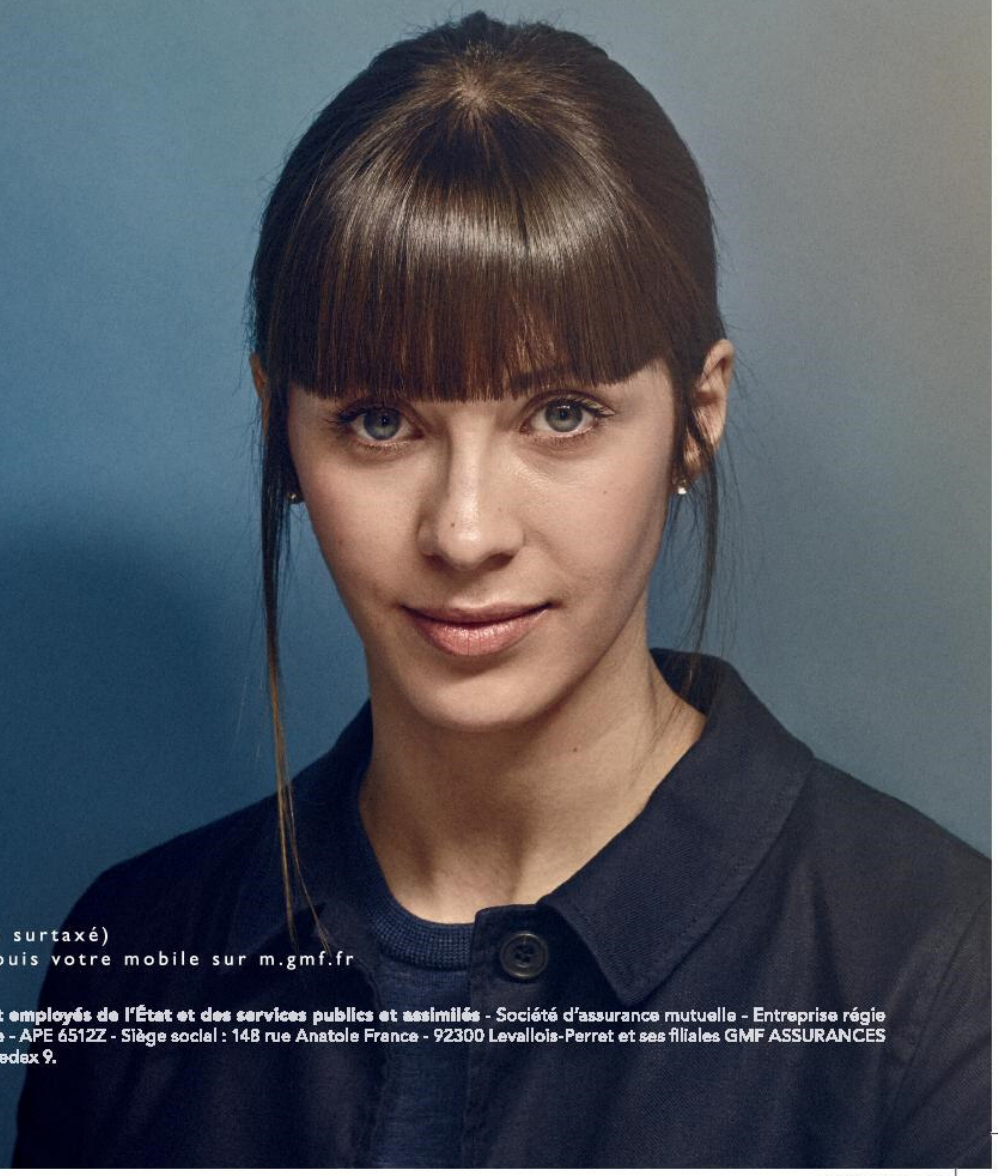

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nantarre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et LA SAUVEGARDE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.